



LA CRISE EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE EST UN PROBLÈME EUROPÉEN, ELLE A BESOIN D'UNE SOLUTION EUROPÉENNE

Depuis la signature du protocole d'accord entre l'Assemblée nationale libyenne et la Turquie, Ankara a multiplié les provocations en Méditerranée orientale. Elle a envoyé des navires de forage dans les eaux grecques et chypriotes, souvent accompagnés de navires de sa marine de guerre. De telles provocations à l'égard de deux États membres européens ont été condamnées à juste titre dans toute l'UE, mais peu de mesures concrètes ont été prises au niveau européen. En outre, malgré les efforts d'États membres tels que la France ou l'Allemagne, la Turquie n'a pas renoncé à sa position agressive en Méditerranée. Le comportement de la Turquie en Méditerranée orientale ne constitue pas seulement un défi pour la Grèce et Chypre, mais a des ramifications plus larges sur toute une série de diverses questions et elle a des implications pour l'Union dans son ensemble. **Les tensions actuelles en Méditerranée orientale exigent donc de toute urgence une réponse coordonnée de l'UE.**

Premièrement, **la Commission européenne** a présenté une analyse juridique détaillée des questions liées au conflit, qui relèvent de la compétence exclusive de l'UE et sont couvertes par le droit communautaire dans le domaine de **la politique commune de la pêche**. Pour rappel, ce qui est contesté ici, ce sont les droits accordés aux îles en vertu de la **CNUDM, une convention des Nations unies que l'UE a signée et ratifiée en tant que partie à part entière.**

Deuxièmement, **le Conseil** devrait **au moins définir une réponse commune équilibrée et forte qui aille au-delà d'une simple déclaration.** De telles initiatives ont non seulement échoué à persuader la Turquie dans le passé, mais l'ont encore plus mise en colère. Il est donc important d'avoir une réponse coordonnée, qui permettra aux **membres du Conseil de l'UE de se faire confiance, de communiquer et de partager les informations pertinentes entre eux.**

Troisièmement, **le Parlement européen** devrait demander **que les relations de la Turquie concernant sa candidature à l'Union soient évaluées de manière plus large** : le respect des droits de l'homme, des règles de droit et des valeurs, la gestion du flux migratoire transitant par la Turquie vers l'Europe et le remaniement des liens économiques entre les deux parties. Cette évaluation doit tenir compte de la dérive de la Turquie d'Erdogan, qui s'éloigne du minimum requis pour être considérée comme un pays candidat à l'UE, statut qu'elle possède toujours.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que **cette situation peut et doit être résolue par le droit international existant.** Des lois, ainsi que des mécanismes de règlement des différends, existent pour ce genre de questions et leur utilisation doit être encouragée. **Si l'Union européenne est capable de coordonner une réponse cohérente et efficace, il sera possible de convaincre la Turquie de régler cette question devant les tribunaux, car cela reste la seule conclusion pacifique et légitime du problème.**

La conférence sur l'avenir de l'Europe constitue le cadre approprié pour commencer à discuter de ces sujets et pour établir les structures communes permanentes nécessaires à une souveraineté européenne forte.